

Paris, le 3 mai 2023

**Union
-Indépendants**

**47-49 Avenue
Simon Bolivar
75019 Paris**

Union-Indépendant ne signe pas l'accord instaurant une garantie minimale de revenu pour les livreurs.

Union-Indépendants a informé l'Association des Plateformes d'Indépendants (API) de son rejet de l'accord proposant d'instaurer une garantie minimale de revenu pour les livreurs.

Ce rejet s'appuie sur une consultation majoritaire de plusieurs centaines de livreurs à vélo, réalisée entre le 21 avril et le 2 mai. Lors de cette consultation, une majorité des livreurs ont considéré que cette proposition d'accord ne leur était pas favorable.

Nous tenons à remercier l'ensemble des livreurs qui ont pris le temps de donner leur avis soit sur notre plateforme de vote ou lors de nos tournées de terrain.

Durant toute la période, quel que soit leur positionnement, les livreurs nous ont à nouveau affirmé que la rémunération de leur activité en tant que travailleur indépendant devait être à la fois plus élevée et mieux construite que les 11,75 euros par heure d'activité proposé par l'API.

Pour Union-Indépendants, la non signature de cet accord doit inviter clairement les plateformes à être plus attentives aux demandes des livreurs lors de la suite des négociations qui démarrent le 30 mai prochain sur une rémunération globale.

Union-Indépendants continue de défendre les intérêts des livreurs avec des propositions ambitieuses pour leur rémunération et protectrices contre toutes les discriminations. Ces propositions seront présentées dans les prochains jours.